

Les épisodes de fortes chaleurs survenus à la fin de l'année scolaire ont fortement éprouvé les personnels et les élèves. Si le gouvernement ne peut être tenu pour responsable de la hausse brutale des températures, son défaut d'anticipation, de planification et d'organisation a considérablement aggravé la crise et par conséquent les difficultés auxquelles les personnels ont dû faire face.

Pourtant, les alertes se sont multipliées ces dernières années. Les personnels avec leurs organisations syndicales ont régulièrement saisi le ministère et les services déconcentrés, à différents échelons, en formulant des préconisations. Face à une crise tellement prévisible, l'improvisation a néanmoins prévalu, laissant trop souvent aux équipes sur le terrain le soin d'élaborer dans l'urgence, au fil des jours, une « politique de prévention des risques ».

Cette absence de doctrine générale met en danger les personnels et les élèves et ne répond pas aux exigences de la réglementation. FO demande au ministre, au recteur et au DASEN d'élaborer sans délai un « plan canicule et fortes chaleurs », au-delà des consignes élémentaires adressées dans les dernières semaines précédant les congés. Ce plan doit être construit avec les représentants des personnels et des collectivités. Il doit permettre de répondre aux urgences en recensant les équipements de protection nécessaires, en programmant les aménagements et, si la situation l'exige, en prévoyant la fermeture temporaire des établissements concernés. Les ambiances thermiques, et en particulier les fortes chaleurs, doivent être traitées comme un enjeu majeur de santé au travail. La médecine de prévention doit être pleinement associée à cette élaboration, notamment afin de protéger les agents vulnérables.

Enfin, nous le réaffirmons : la rénovation des locaux scolaires et leur adaptation aux effets du changement climatique doivent être considérées comme une priorité nationale majeure. Les collectivités ne doivent pas être abandonnées face à cet immense chantier, qui exige un financement important, pérenne et spécifiquement dédié. Les arbitrages budgétaires doivent donner la priorité à des locaux scolaires dans lesquels les personnels et les élèves puissent travailler sans risque pour leur santé, y compris lors des épisodes de fortes chaleurs.

Si l'année scolaire écoulée a été éprouvante, la rentrée qui s'annonce l'est malheureusement tout autant. Les restrictions budgétaires décidées par le gouvernement vont encore dégrader les conditions de travail quotidiennes. Dans de nombreuses écoles, collèges et lycées, les effectifs par classe augmentent. Dans le second degré, les demi-groupes disparaissent progressivement des répartitions, tout comme les moyens consacrés à tout ce qui n'est pas strictement réglementaire en termes d'heures d'enseignement. Le remplacement s'annonce également plus difficile, notamment dans le premier degré, du fait d'une circulaire qui a supprimé et fusionné les différentes catégories de personnels chargés de cette mission. FO continue de revendiquer l'abandon de cette mesure.

Face à cette situation, les personnels se mobilisent. Nous apportons notre plein soutien aux collègues de l'école Sinoncelli à Marseille, qui revendiquent un abaissement des effectifs dans leur établissement, la construction urgente de locaux supplémentaires, le recrutement d'une aide à la direction, la constitution d'un RASED complet au sein de l'école et le recrutement d'un enseignant supplémentaire. Il n'est pas

acceptable que 9 mois après la remise du rapport de visite de la F3SCT des Bouches du Rhône, aucune des 23 préconisations émises n'ait été mise en œuvre. L'équipe enseignante, soutenue par les parents d'élèves, a besoin de réponses concrètes et immédiates. Ils et elles ne tiendront pas dans ces conditions une année scolaire de plus !

Dans ce contexte, la sécurité, la santé des agents et leurs conditions de travail sont manifestement reléguées au second plan. Pour le ministère ces enjeux semblent trop souvent réduits à des procédures, comme en attestent les échanges récurrents autour du DUERP. Cet outil essentiel de prévention des risques tend à être présenté comme une simple obligation administrative incombant aux chefs de service, que l'on voudrait également imposer aux directeurs d'école. Face aux injonctions successives, certains chefs d'établissement en viennent même à confier cette tâche à des sociétés privées ! Pour FO, prévenir les risques dans le cadre du DUERP et y répondre à partir des signalements portés aux registres SST ou DGI, ne relève pas d'un travail bureaucratique ! L'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail sont l'affaire de toutes et tous.

Dans les écoles, les EPLE et les services, l'élaboration des protocoles doit associer l'ensemble des agents. Des commissions d'hygiène et de sécurité doivent être installées, à minima partout où la réglementation l'exige. Tous les assistants de prévention doivent bénéficier, conformément aux recommandations applicables dans la fonction publique, d'une décharge de service équivalente à 20 % de leur temps de travail. Les F3SCT doivent être de véritables instances d'élaboration de mesures de prévention et de traitement des risques. Elles doivent être convoquées régulièrement, selon un calendrier annuel communiqué en amont et respecté.

Les signalements inscrits dans les registres SST ou DGI doivent être traités conformément à la réglementation. FO demande en particulier que les enquêtes prévues lorsqu'une situation de DGI est signalée soient réellement menées et donnent lieu à des préconisations suivies d'effets. Aucune mesure ne doit entraver le travail des représentants du personnel ni dissuader les agents de signaler les risques, notamment en les pénalisant financièrement lorsqu'ils exercent, pour un motif raisonnable, leur droit de retrait.

Une attention toute particulière doit être accordée à la santé des agents, notamment à leur santé psychologique. Notre organisation demande que les accidents survenus dans le cadre de l'activité professionnelle soient systématiquement instruits dans les meilleurs délais et reconnus comme accidents de travail, lorsque l'imputabilité au service est établie. Il n'est plus acceptable que des collègues demeurent pendant de longs mois en CMO et subissent, de ce fait, d'importantes pertes de rémunération, mesure que nous n'avons jamais cessé de dénoncer. FO demande également que l'examen des demandes de temps partiel thérapeutique soit accéléré, afin d'éviter que des personnels soient maintenus en CMO alors qu'une reprise adaptée pourrait être organisée.

Nous souhaitons également alerter l'administration sur les conséquences de certaines pratiques de gestion des ressources humaines au sein de la DSDEN des Bouches-du-Rhône. La multiplication des enquêtes administratives et des entretiens RH, notamment dans le premier degré au cours de l'année scolaire écoulée, peut générer une forte insécurité professionnelle et une souffrance au travail. Ces procédures peuvent conduire à des mesures prises « dans l'intérêt du service » - retrait d'emploi ou de la liste d'aptitude à la direction, déplacement d'office, suspension - dont les effets sur la santé des agents peuvent être graves, jusqu'à des épisodes dépressifs ou des idées suicidaires.

Sans remettre en cause la nécessité d'établir les faits et de protéger les personnels comme le service public, la FNEC FP-FO 13 demande que toute procédure soit impartiale et contradictoire. Les agents doivent connaître précisément les faits qui leur sont reprochés, accéder aux pièces utiles, disposer d'un délai suffisant pour préparer leurs observations et pouvoir être accompagnés par un représentant syndical. Les témoignages ou propos rapportés doivent être vérifiés, et toute mesure doit être motivée, proportionnée et susceptible de recours. Une attention particulière doit être portée aux agents eux-mêmes victimes de situations conflictuelles, afin qu'ils ne subissent pas une double peine. La FNEC FP-FO 13 demande l'arrêt de toute pratique abusive ou assimilable à une sanction déguisée, le respect effectif des droits de la défense et des règles statutaires, ainsi que l'ouverture d'un dialogue avec les organisations syndicales sur les enquêtes administratives et les entretiens RH. Elle revendique des procédures respectueuses, transparentes et protectrices de la santé des personnels.

Nous alertons également sur la situation des AESH affectés au sein des PIAL, qui font l'objet de changements d'affectation du jour au lendemain, sans considération des situations individuelles. Ces réaffectations précipitées génèrent un stress et une anxiété considérables chez des personnels déjà fragilisés par des conditions d'emploi précaires. FO dénonce ces pratiques, qui s'apparentent à de la maltraitance institutionnelle, et alerte l'administration sur le risque réel de voir se multiplier les arrêts de travail si elles perdurent. FO demande qu'un délai minimal d'un mois soit systématiquement respecté avant toute modification d'affectation d'un AESH. Ces décisions ne peuvent être laissées à la seule appréciation des coordonnateurs de PIAL : l'administration doit encadrer ces pratiques et en assumer pleinement la responsabilité.

Enfin, au sujet des arrêts maladie, notre organisation tient à dénoncer les propos mensongers et démagogiques de certains candidats à l'élection présidentielle qui affirment qu'un congé de maladie n'est fréquemment qu'un moyen d'échapper au travail. De tels propos stigmatisent les travailleuses et les travailleurs, notamment celles et ceux qui souffrent de la maladie. Ils jettent également l'opprobre sur le corps médical et remettent en cause un droit social fondamental conquis par le mouvement ouvrier. FO est et restera vigilante face à toute tentative de remise en cause des droits protégeant la santé au travail.